

# AUREILHAN <sup>mag</sup>

Le magazine d'information municipal de votre Ville - n° 19 - Printemps 2019

POUR LA 5<sup>ÈME</sup> ANNÉE  
CONSÉCUTIVE, LA VILLE  
N'AUGMENTE PAS LES TAUX  
D'IMPOSITION P.8



VILLE  
REILHAN



Le boulodrome couvert  
du Parc des Sports a été  
inauguré le 16 février  
dernier. P.4

[www.ville-aureilhan.fr](http://www.ville-aureilhan.fr)

# Sommaire



**Emmanuel ALONSO**  
1<sup>er</sup> Adjoint  
Urbanisme/Travaux  
Reçoit le jeudi  
de 18h30 à 19h30



**Isabelle CHEDEVILLE**  
2<sup>ème</sup> Adjointe  
Solidarité  
Reçoit le lundi  
de 16h00 à 18h00



**Simone GASQUET**  
3<sup>ème</sup> Adjointe  
Culture / Sécurité  
Reçoit le mardi  
de 18h00 à 19h00



**Claude PAHU**  
4<sup>ème</sup> Adjoint  
Animation locale  
Reçoit le mercredi  
de 18h00 à 19h30



**Jocelyne JOANDET**  
5<sup>ème</sup> Adjointe  
Affaires générales  
Reçoit le mardi  
de 17h45 à 19h00



**Christian ZYTYNSKI**  
6<sup>ème</sup> Adjoint  
Finances/Politiques  
contractuelles  
Reçoit le mercredi  
de 17h30 à 19h00



**Virginie FAVERON**  
7<sup>ème</sup> Adjointe  
Affaires scolaires  
Reçoit le lundi  
de 17h30 à 18h15



**Daniel LARREGOLA**  
8<sup>ème</sup> Adjoint  
Environnement  
Reçoit le jeudi  
de 18h00 à 19h00

## L'ÉDITO DU MAIRE

3... Fiscalité : pas d'augmentation des taux pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive !

## VIE ASSOCIATIVE

4... le boulodrome couvert inauguré

## TRAVAUX

6... Maison associative : un chantier de six mois  
6... Maison de santé

## SOLIDARITE

7... Téléthon d'Aureilhan : un chèque record de 9 251 euros !  
7... Goûter des aînés : le bonheur d'être ensemble

## BUDGET

8... Les grandes orientations budgétaires de 2019  
10... Quelques investissements importants

## URBANISME

12... Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) : où, quoi et comment construire ?  
13... Des règles d'urbanisme à respecter

## CADRE DE VIE

14... Éclairage public : la ville investit pour réduire la facture énergétique  
15... Sécurisation rue Rameau / rue de la Moisson : des résultats encourageants  
15... Internet très haut-débit : la fibre optique est déployée

## VIE DE LA CITÉ

16... Inauguration : le stade de rugby porte le nom de René Bréjassou  
17... Festival inter-celtique : une belle Saint Patrick !  
17... Carnaval : 200 enfants ont défilé dans les rues d'Aureilhan  
17... Le conseil municipal a décidé...

## EXPRESSIONS POLITIQUES

18... Minorité  
19... Majorité

## AGENDA



Retrouvez toute l'actualité  
de la ville sur  
[www.ville-aureilhan.fr](http://www.ville-aureilhan.fr)

**Yannick BOUBÉE**

Maire d'Aureilhan  
Vice-Président  
de la Communauté  
d'Agglomération  
Tarbes-Lourdes-Pyrénées



## L'ÉDITO DU MAIRE

# FISCALITÉ : PAS D'AUGMENTATION DES TAUX POUR LA 5<sup>ÈME</sup> ANNÉE CONSÉCUTIVE !

La crise des « gilets jaunes », engendrée par la hausse de la taxe sur les carburants, s'est ensuite alimentée de la baisse du pouvoir d'achat et du sentiment d'injustice fiscale. Ce mouvement populaire traduit la détresse d'une partie de la population. Cette fronde, née sur les réseaux sociaux, à l'écart des partis politiques et des organisations syndicales, cristallise un réel mécontentement social.

Les fins de mois difficiles, auxquelles s'ajoutent d'autres préoccupations essentielles, concernent des concitoyens qui expriment leurs vécus lors de nos permanences hebdomadaires : ceux qui n'ont rien ou très peu sont dans le désarroi, ceux qui ont un peu – les « classes moyennes » - redoutent parfois l'avenir, avec la peur du déclassement. A cet égard, les propositions faites au terme du grand débat national par le Président de la République et le Gouvernement devront être utiles pour que le pays retrouve le chemin de l'apaisement et de la sérénité.

Très conscients des difficultés

de la période, profondément attachés aux principes de solidarité et de fraternité, nous agissons pour répondre à vos attentes et à vos besoins dans le cadre de notre mandat d'élus de proximité et de terrain. Notre état d'esprit et nos valeurs se retrouvent dans le budget voté par le Conseil Municipal le 8 avril dernier.

### L'essentiel de ce budget 2019 :

Pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, nous avons décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition de la fiscalité communale. Pour autant, nous poursuivons les réalisations structurantes dont vous retrouverez les détails dans ce bulletin.

*« Pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, nous avons décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition de la fiscalité communale. »*

La maîtrise des dépenses de fonctionnement et la qualité d'une dette très saine

caractérisent la bonne gestion de la Commune, ce qui nous autorise à mettre en œuvre un haut niveau d'investissement.

Les ressources financières de la Collectivité sont investies dans des projets d'avenir tels que la construction d'une Maison de Santé, la réalisation d'une Maison Associative, la rénovation des voiries ou bien encore de l'éclairage public, autant d'équipements qui satisfont une demande sociale forte.

Vous le constatez : malgré les complexités rencontrées, nous poursuivons avec modestie et détermination la mission que vous nous avez confiée. Je vous invite à découvrir, dans ce bulletin, nos actions au service d'un seul et même objectif : faire d'Aureilhan une ville agréable à vivre, solidaire et dynamique.

Bonne lecture à toutes et tous.

Le 11 avril 2019

*Bien cordialement,*

**Yannick BOUBÉE, Maire, vous reçoit lors de ses permanences deux fois par semaine, le lundi matin à partir de 8h30 et le vendredi soir à partir de 17h00. Pour prendre rendez-vous, contactez l'accueil au : 05 62 38 91 50**



De gauche à droite : Madame Gèneviève ISSON, Conseillère Départementale du Canton d'Aureilhan, Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire d'Aureilhan, Monsieur Samuel BOUJU, Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur Emmanuel ALONSO, Maire-Adjoint délégué aux travaux, Monsieur Claude PAHU, Maire-Adjoint délégué à la vie associative.

## LE BOULODROME COUVERT INAUGURÉ

Samedi 16 février, Yannick BOUBÉE, Maire d'Aureilhan, et Samuel BOUJU, Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Pyrénées, accompagnés de Geneviève ISSON, Conseillère départementale, et des élus du Conseil Municipal, ont inauguré le nouveau boudrome couvert au Parc des Sports de l'Adour. En cette douce matinée ensoleillée, plus de 150 personnes ont participé à la cérémonie organisée par la Ville d'Aureilhan.

Claude PAHU, Maire-Adjoint délégué à la vie associative, livre les principales caractéristiques du boudrome : « il est entièrement couvert. Avec une surface de 450 m<sup>2</sup>, il peut accueillir huit terrains de pétanque ainsi qu'un terrain de boules lyonnaises. L'équipement sportif est également doté d'un local associatif et de sanitaires. »

Lors de son discours, Yannick BOUBÉE a souligné que « cette réalisation était devenue indispensable compte tenu du formidable essor de la jeune association de l'ASCA

Pétanque qui réunit aujourd'hui 120 adhérents ; quant à l'ASCA Boules Lyonnaises qui compte trois champions de France dans ses rangs, elle pourra bien sûr également l'utiliser ».

Avec cet équipement public, la Municipalité d'Aureilhan concrétise un de ses engagements : mettre à disposition des pratiquants de deux clubs aureilhanais, l'ASCA Pétanque et l'ASCA Boules Lyonnaises, des installations adaptées à leurs besoins.

De plus, ce boudrome a vocation à être un espace mutualisé au service du tissu associatif aureilhanais ou de la Collectivité, pour l'organisation de rencontres et de manifestations. Il contribuera ainsi au bien vivre ensemble.

Suite aux allocutions de Madame Geneviève ISSON, Conseillère Départementale, et de Monsieur Samuel BOUJU, Secrétaire Général de la Préfecture, les participants ont partagé le verre de l'amitié pour poursuivre ce beau moment de convivialité.

**« Le lien social, le partage, le bonheur d'être ensemble, ce sont ces valeurs fortes qui nous guident au quotidien, ici, à Aureilhan. »**



## Remerciements aux partenaires du projet

Sur un montant total d'opération de 317 739 euros HT, la Région Occitanie a soutenu le projet à hauteur de 29 000 euros, et le Conseil Départemental à hauteur de 58 000 euros. L'Etat, quant à lui, a attribué une aide de 87 400 euros.



Le boulodrome peut accueillir 8 terrains de pétanque et 1 terrain de boules lyonnaises.

La Commune a investi 143 339 euros. A Aureilhan, sur 3 euros dépensés, 1 euro est consacré à l'investissement : il s'agit d'un véritable effort que s'impose la Municipalité dans le cadre d'une gestion rigoureuse qui place constamment l'Homme au centre des projets. Aujourd'hui, grâce aux concours des partenaires financiers, la Commune se dote d'un nouvel équipement pour les décennies à venir.

La Municipalité remercie les financeurs, ainsi que les membres de l'ASCA Pétanque et de l'ASCA Boules Lyonnaises, les Services de la Ville d'Aureilhan et les entreprises : ils ont tous contribué à la réalisation de ce beau projet.

De gauche à droite :

Monsieur Jean-Yves MOURET, Président du Conseil Départemental Olympique et Sportif, Monsieur Joseph PIRLET, Président de l'ASCA Pétanque, Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire d'Aureilhan, Monsieur Philippe LASSERRE, Président de l'ASCA Boules Lyonnaises, Madame Danielle DANGLADE, Présidente de l'ASCA Générale, Monsieur Emmanuel ALONSO, Maire-Adjoint délégué aux travaux, Monsieur Claude PAHU, Maire-Adjoint délégué à la vie associative.



## MAISON ASSOCIATIVE : UN CHANTIER DE SIX MOIS

Ce projet, à l'étude depuis déjà deux années, va se concrétiser au dernier quadrimestre de 2019. La Maison Associative, sise rue Jules Guesde, sera implantée à proximité du restaurant scolaire, de l'école maternelle Marcel Pagnol et de la salle polyvalente d'activités, en lieu et place de l'ancienne maison « Pomès », démolie à la fin de l'année 2018.

D'une surface de 450 m<sup>2</sup>, la future Maison Associative, qui comptera cinq salles d'activités, accueillera les 20 salariés de la Maison des Jeunes et de la Culture d'Aureilhan (MJC) et les 900 adhérents qui fréquentent ses activités. Pour rappel, l'équipe de la MJC est hébergée, le temps des travaux, à l'Espace Culture et Loisirs d'Aureilhan (24, avenue Jean Jaurès).

Les travaux perturberont ponctuellement le stationnement et l'accès à l'impasse Lamartine. Une communication adaptée informera les riverains durant toute la durée du chantier en cas de besoin.



Inscrite dans le projet de la Municipalité, la Maison Associative devrait être opérationnelle en septembre 2019, pour la rentrée scolaire 2019/2020.



**Au mois d'avril,  
les fondations  
étaient creusées et  
les premiers murs  
étaient posés.**



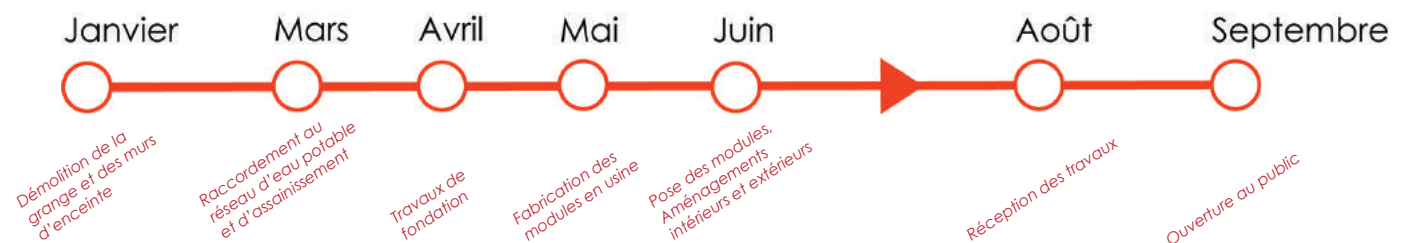
## MAISON DE SANTÉ : LES TRAVAUX ONT DÉMARRÉ

Annoncé dans les précédents numéros du magazine municipal, ce projet, très attendu, verra le jour, comme prévu, en 2019. Les travaux de la Maison de Santé, construite entre la maison du 71 avenue Jean Jaurès (photographie à droite) et la Mairie ont débuté au mois de janvier. Une fois le terrain aménagé, les premiers modules seront installés à la fin du

2<sup>ème</sup> trimestre 2019. A ce jour, deux médecins généralistes devraient intégrer la future Maison de Santé à la fin de l'été. D'ici là, la Ville d'Aureilhan, comme bien d'autres communes, poursuivra ses efforts pour trouver de nouveaux médecins attirés par des conditions optimales de travail. L'ouverture de la Maison de Santé est programmée à partir du mois de septembre 2019.



### Calendrier prévisionnel des travaux :





## TELETHON D'AUREILHAN : UN CHEQUE RECORD DE 9 251 EUROS !

**A**ureilhan, la mobilisation autour du Téléthon ne faiblit pas avec les années. Du 7 au 9 décembre 2018, les associations aureilhanaises, les nombreux bénévoles toujours sur la brèche avec Isabelle CHEDEVILLE, Coordinatrice du Téléthon d'Aureilhan, ont proposé repas, crêpes, vide-grenier, animations musicales, jeux divers, initiations sportives, atelier gestes de premiers secours et une marche de l'espoir.

Réunis le mardi 19 février au Centre Jean Jaurès, les participants et la coordination ont pu faire le point sur les trois jours intenses de ce Téléthon où les Aureilhanais ont fait preuve d'une remarquable générosité. Isabelle CHEDEVILLE a présenté le bilan de cet événement. A cette occasion, un chèque de 9 251 euros a été remis à François VANDENMOSSLAER, Coordinateur départemental du Téléthon.

L'engagement des bénévoles et la générosité des donateurs ont été salués. « Aujourd'hui, on a de l'espoir grâce à la recherche et c'est à vous qu'on le doit » a conclu le Maire, en présence des bénévoles et de l'équipe municipale.

## GOÛTER DES AINÉS : LE BONHEUR D'ÊTRE ENSEMBLE

**A**gréable moment de détente, le traditionnel goûter des Aînés organisé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), présidé par Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe à la Solidarité, s'est déroulé samedi 19 janvier au Centre Jean Jaurès. Particulièrement apprécié et attendu par les seniors aureilhanais, ce rendez-vous est l'occasion pour eux de se rappeler de bons souvenirs entre amis, profitant d'un après-midi de partage et de convivialité, animé avec talent par le musicien Jean-Philippe PINCHON.

Entre deux airs d'accordéon, les 350 convives ont apprécié les pâtisseries servies par les bénévoles du CCAS.

Le Maire, Yannick BOUBÉE, se faisant l'interprète du Conseil Municipal, a présenté ses vœux chaleureux aux convives en cette occasion.

### Quelques chiffres :

**9 251 €** de dons  
**26** associations participantes  
**3200** crêpes confectionnées  
**250** repas servis

### Les partenaires ayant participé à l'édition 2018 :

ASCA Fond et Grand Fond, ASCA Pétanque, ASCA Boules Lyonnaises, ASCA Rugby, ASCA Pêche, Eco Andaluz, Stephany Danse, Bigorra Brass, Samb'Alegria, Gipsy Fiesta, Atelier Jazz des Musiciens du Soir, Alaric Loisirs, Timeo Mon Amour, Croix Rouge, A Biste d'Aguilat (Laloubère), EHPAD « La Pyrénéenne », La rando cyclo (Chis), Les Invisibles 65, Société Chorale et Cavalcade, Poing d'1 Pacte 65, Pôle Boxe et Sports de Combats 65, Self Boxe Dancing, Amitié Soleil d'Argent, MJC et ses Accueils de Loisirs, Ville d'Aureilhan.



## Le budget de la Commune, c'est quoi ?

Le budget, document de référence, compile les recettes prévues et les dépenses autorisées ; il s'agit donc d'un outil d'autorisation, de prévision et de gestion indispensable au bon fonctionnement d'une collectivité, à l'identique de celui d'une famille. Le vote du budget par le Conseil Municipal constitue l'acte juridique par lequel le Maire est autorisé à encaisser les recettes et à engager les dépenses.

Le budget est composé d'une section de fonctionnement (les dépenses courantes) et d'une section d'investissement (les dépenses structurantes).

### La section de fonctionnement regroupe :

- les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité dont les charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, ainsi que les intérêts de la dette, etc ;
- les recettes que la collectivité peut percevoir comme les prestations de services, les dotations de l'État, les impôts et taxes.

### La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité : travaux en cours, acquisitions, ... ;
- en recettes : les emprunts, les subventions. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

## GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2019

Pour construire le budget, la municipalité doit faire face à un contexte difficile, depuis plusieurs années déjà, l'argent public se raréfiant.

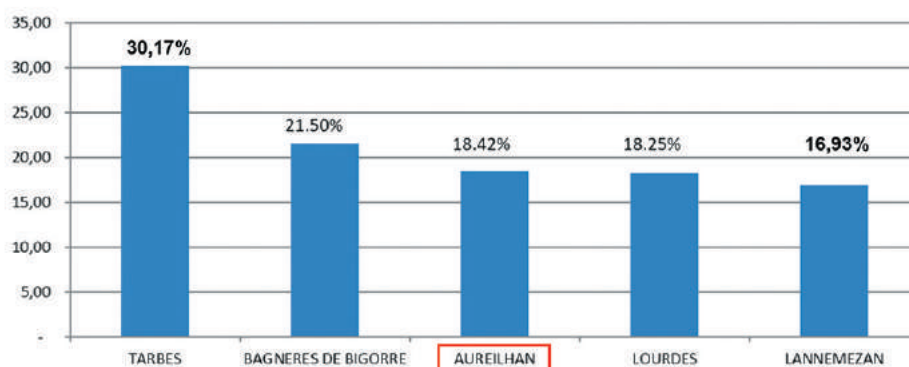
Les **4 grandes orientations** de ce budget 2019 sont les suivantes :

- **L'absence de hausse des taux des impôts locaux**
- **La maîtrise des dépenses de fonctionnement**
- **La poursuite de l'effort d'investissement**
- **La baisse de l'endettement**

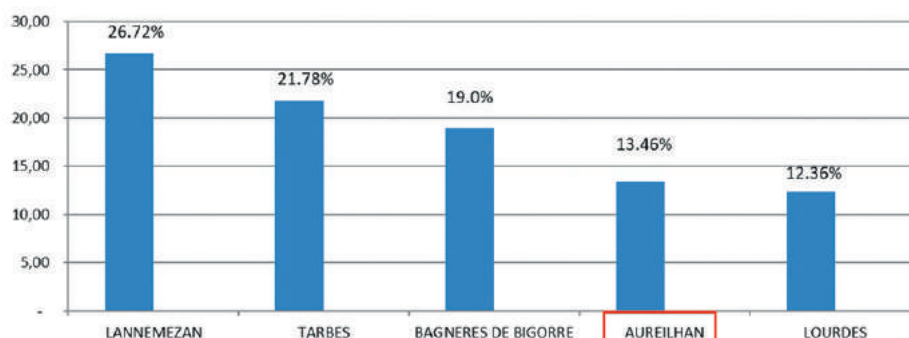
**En 2019, les taux d'imposition de la Commune n'augmenteront pas pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive.**

**BON A SAVOIR :** dans le même temps, la Commune n'augmente pas les tarifs des activités périscolaires (garderie, restaurant scolaire).

### Taux de la taxe d'habitation



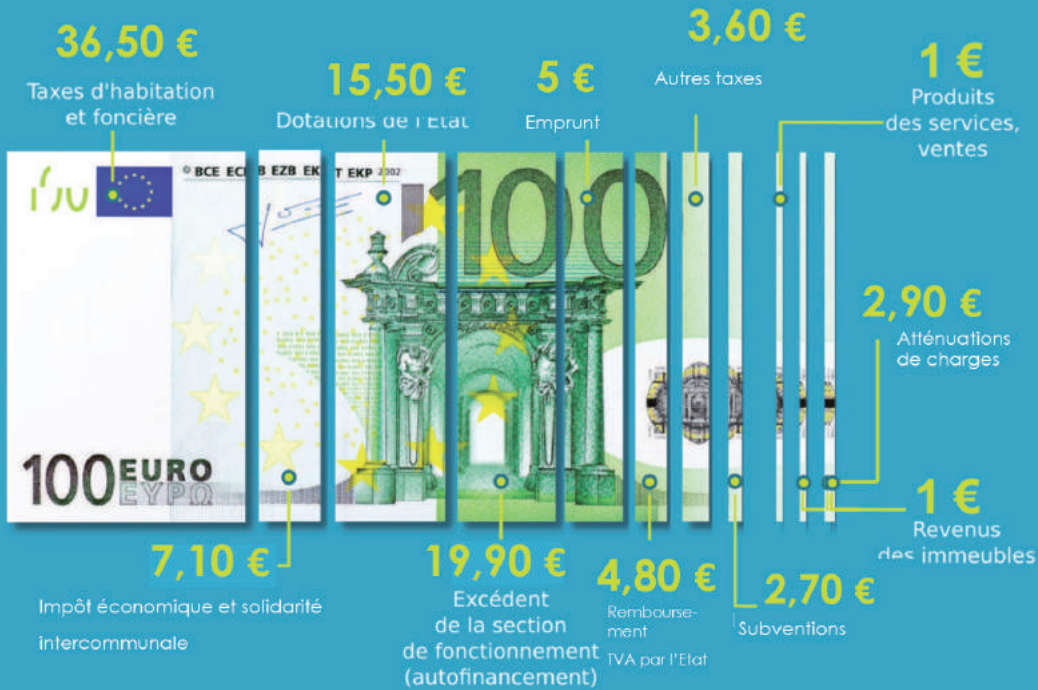
### Taux de la taxe sur le foncier bâti



Source : [impôts.gouv.fr](http://impôts.gouv.fr) / dernières données publiées 2018



# EN 2019, COMMENT SE DÉCOMPOSENT 100 € DE RECETTES ?



**SUR 3 € DE RECETTES, 1 € SEULEMENT PROVIENT DES TAXES LOCALES.**

# QUE FAIT-ON AVEC 100 € ?



**1% DES DÉPENSES = 75 000 €**

## QUELQUES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS DE L'ANNÉE 2019

### Aménagements urbains

- Travaux de rénovation des trottoirs **200 000 €**
- Aménagement du tronçon de la rue Jules Guesde, de la rue Marcel Sembat à l'impasse Lamartine **165 000 €**
- 4<sup>ème</sup> tranche de travaux de la rue Jean-Jacques Rousseau **160 000 €**
- Poursuite du programme de rénovation de l'éclairage public (voir page 14) **100 000 €**
- Programme de réhabilitation des rues au quartier des Castors **50 000 €**
- Travaux divers de voirie **50 000 €**



### Equipements et bâtiments publics



- Maison de santé **620 000€**
- Acquisition de matériels **97 000€**
- Acquisitions immobilières **70 000€**
- Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux **70 000€**
- Sanitaires publics au Parc des Sports **50 000€**



### Sport, Culture et Jeunesse

- Maison Associative **760 000€**
- Bouldrome couvert **267 000€**
- Espace Culture et Loisirs d'Aureilhan (dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement avec la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées) **70 000€**
- Création d'une aire de jeux **20 000€**



### Sécurité et mobilités



- Etude et mise en place d'un système de vidéo-protection de bâtiments et lieux publics sensibles identifiés par les services de la Police Municipale et Nationale. **50 000€**

# IMPÔTS LOCAUX : QUE VERSEZ-VOUS RÉELLEMENT A LA COMMUNE D'AUREILHAN ?

Les impôts payés par les Aureilhanais ne sont pas uniquement perçus par la Commune. Regardons deux avis d'imposition :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
**AVIS D'IMPÔT 2018**  
**TAXE D'HABITATION**  
votée et perçue par la commune et divers organismes  
CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC  
votée par le Parlement et versée aux entreprises de l'audiovisuel public

TAXE D'HABITATION 2018	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI	
Valeur locative brute	5282		5282	5282	5282	
Valeur locative moyenne	3716		3716	3716	3716	
<b>A B A T T E M E N T S</b>						
• Général à la base	%		%			
• Personne(s) à charge						
- Par personne rang 1 ou 2 pour personne(s)	10 %		10 %			
- Par personne rang 3 ou + pour personne(s)	15 %		15 %			
• Spécial à la base	%		%			
• Spécial handicapé	%		%			
Base nette d'imposition	5282		5282	5282	5282	
Taux d'imposition 2018	13,46 %		10,77 %	0,144 %	0,251 %	Total des cotisations 1301
Cotisations 2018	711		569	8	13	
Cotisations lissées						
Dont Majo Rés. Secondaires						
Taux d'imposition 2017	13,46 %		10,74 %	- %	- %	
Rappel cotisations 2017	702		561	-	-	
Variation en valeur	+9		+8	+8	+13	
Variation en pourcentage	+1,28 %		+1,45 %	-	-	
ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2017 ET 2018						
	ANNÉE 2017	ANNÉE 2018	En valeur	En pourcentage		
(a) Cotisations	1286	1326	+40	+3,11 %		+ 14
(b) Allègements						+ 11
(c) = (a) - (b) Somme à payer	1286	1326	+40	+3,11 %		
LOCAUX TAXÉS : NOMBRE 0001 RÉGIME P						
Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée		Montant de votre impôt
	MAISON		H	5282		<b>1326</b>

La **taxe d'habitation** (dont la disparition est programmée par le Gouvernement) est un impôt que tous les Aureilhanais paient : locataires et propriétaires.

**Bon à savoir :** pour 100€ de taxe d'habitation réglés, la **Ville d'Aureilhan ne reçoit que 53,60 €**, soit à peine un peu plus de la moitié de ce que vous aurez payé au total.

Base fixée par l'Etat, en augmentation de 2,20% en 2019.

Base nette d'imposition 5282  
Taux d'imposition 2018 13,46 %

Taux voté par le Conseil Municipal, inchangé depuis 2015.

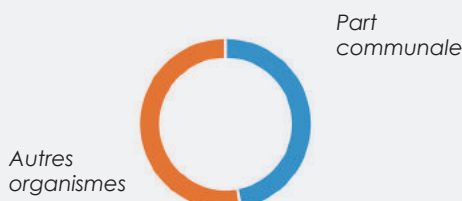
La **taxe foncière** est l'impôt local payé par les propriétaires.

Pour 100€ de taxe foncière payés, la **Ville d'Aureilhan perçoit seulement 32,50€**, soit moins du tiers de la somme totale.

Taux 2018 18,42 %

Taux voté par le Conseil Municipal, inchangé depuis 2015.

**La part communale est égale à 42,44 % de L'IMPÔT TOTAL !**

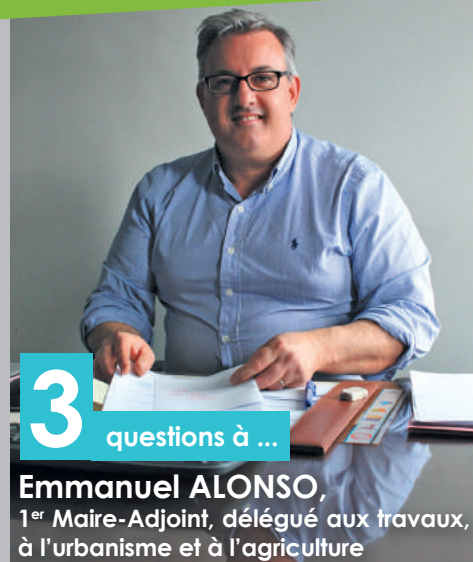


**Moins de la moitié des impôts locaux payés par les Aureilhanais va dans les caisses de la Commune.**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
**AVIS D'IMPÔT 2018**  
**TAXES FONCIÈRES**  
votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

Département : 650 HAUTES-PYRENEES Commune : 047 AUREILHAN

TF 2018	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017	18,42 %		0,13 %	24,69 %		10,95 %		
Taux 2018	18,42 %		0,265 %	24,69 %	0,205 %	10,65 %	0,216 %	
Adresse								
Base ①	2641		2641	2641	2641	2641	2641	
Cotisation	486		7	652	5	281	6	1437
Cotisation lissée ②								
Adresse								
Base ①								
Cotisation								
Cotisation lissée ②								
Cotisations								
2017	481		3	644	-	286	-	
2018	486		7	652	5	281	6	1437
Variation	+1,04 %		+133,33 %	+1,24 %	-	-1,75 %	-	
Propriétés non bâties								
Taux 2017	%	%	%	%	%	%	%	%
Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	%
Bases terres non agricoles								
Bases terres agricoles								
Cotisations								
2017								
2018								
Variation	%	%	%	%	%	%	%	%
Dégrevement jeunes agriculteurs								
Base du forfait forestier								
Majoration base terrains constructibles communale								
Caisse d'assurance des accidents agricoles								
Base « État »								
Base « Collectivité »								
Droit proportionnel : Droit fixe :								
Frais de gestion de la fiscalité directe locale								
Dégrevement « Habitation principale »								
Dégrevement JA « État »								
Dégrevement JA « Collectivité »								
Montant de votre impôt : <b>1494</b>								



**3** questions à ...

**Emmanuel ALONSO,**  
1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, délégué aux travaux,  
à l'urbanisme et à l'agriculture

### Qu'est-ce que l'urbanisme selon vous ?

L'urbanisme, ce n'est pas seulement bâtir, c'est surtout organiser l'espace dans le temps long, en fixant un cap et des règles. Cela fait partie des préoccupations essentielles des élus ; nous y sommes donc légitimement attachés.

### Comment se traduit concrètement ce cap et ces règles ?

Les décisions prises en matière de planification s'inscrivent durablement sur le territoire grâce au **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, qui revêt une dimension stratégique majeure dans la gestion des espaces. Il préfigure l'avenir de la Commune pour de nombreuses années. Le travail des élus de la Commission « Cadre de Vie » participe à l'organisation du territoire en se posant les questions « comment se déplacer ? », « comment se rencontrer ? », « quel type d'espace veut-on ici ou là ? » etc. Ces interrogations s'accompagnent toujours de la volonté de respecter les équilibres nécessaires entre l'environnement, l'aménagement des espaces, la qualité de vie et le développement de notre Commune.

### Au quotidien, la Commune n'est plus seule pour gérer l'urbanisme. Comment cela se passe ?

Nous travaillons étroitement avec les services de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées pour l'octroi des autorisations d'urbanisme, avec un réel souci d'équité à l'égard de tous les citoyens, guidés par le respect de leurs droits et des règles d'urbanisme. Cela est nécessaire, notamment pour une Commune comme Aureilhan qui se transforme en termes d'équipements publics et de développement urbain, afin d'offrir à sa population de meilleures conditions de vie, de services et de déplacements.



### Le PLU : où, quoi et comment construire ?

Le Plan Local d'Urbanisme, document programmatique et normatif de la Commune, fixe les règles d'occupation et d'utilisation du sol : où, quoi et comment construire ? Le PLU est à la fois un outil réglementaire comme l'était le Plan d'Occupation des Sols (POS) et la traduction du projet communal. Il contribue au projet de territoire en respectant les principes du développement durable.

**Il est constitué de documents consultables en mairie et sur le site Internet de la Ville : [www.mairie-aureilhan.fr](http://www.mairie-aureilhan.fr) rubrique > Vie quotidienne > Urbanisme et Habitat > Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) > Le PLU d'Aureilhan. Les évolutions soumises à enquête publique sont également consultables en mairie et sur le site internet.**

### La commission municipale « Cadre de Vie »

La commission « Cadre de Vie » a pour mission de préparer les décisions du Conseil Municipal. Dernièrement, elle a étudié l'intégration urbaine de la Maison de Santé en centre-ville et son impact en terme d'aménagement. Elle a travaillé sur les lieux d'implantation des aires de jeux ou encore sur la gestion durable de la forêt communale, en partenariat avec l'Office National des Forêts.

Les membres : **Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Daniel LARREGOLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Sylvain RULL, Anna MECA, Jean-Jacques PEYRAS, Olivier ESCOT-SEP, Yves CARRIE, André BOYRIE**





## DES REGLES D'URBANISME A RESPECTER

**D**es cas de non-respect au Code de l'Urbanisme ont été constatés sur la Commune, notamment des infractions aux règles de procédure : défaut de permis de construire, absence de déclaration de travaux ou de notification des matériaux utilisés, hauteur des constructions... Ces infractions peuvent être établies par tout mode de preuve, et un procès-verbal est transmis au Ministère Public. L'article L480-1 du code de l'urbanisme fait obligation au Maire de faire usage de ses pouvoirs de police en cas d'infraction.

La réponse doit être adaptée aux situations constatées. C'est pourquoi la Commune préconise, en premier lieu et dans la mesure du possible, la régularisation des déclarations, la

remise en état ou la restauration du milieu plutôt que l'action pénale. Le Service Urbanisme est très disponible pour que chacun puisse se mettre en conformité avec la réglementation.

Tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, de changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi il y a infraction au Code de l'Urbanisme.

Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

### CONCERNANT LES AUTORISATIONS D'URBANISME

**La Déclaration Préalable de Travaux**  
La déclaration préalable est un acte administratif qui permet à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance (par exemple : surélévation, création d'une véranda, d'un garage, d'une dépendance ou d'un mur de clôture).

**Le Permis de Construire**  
Le permis de construire est un acte administratif qui permet à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte les règles d'urbanisme en vigueur. Il est exigé pour tous les travaux de grande importance (par exemple : construction d'une maison individuelle).

## LA MAIRIE A VOTRE ÉCOUTE

**Un projet de travaux ?**  
Les services de la Mairie vous conseillent en cas de doutes ou de questionnements sur la réglementation.

**Pôle « Développement urbain et patrimoine » :**  
Béregère HAURINE

**Service Urbanisme : Karine IZANS**  
[urbanisme@ville-aureilhan.fr](mailto:urbanisme@ville-aureilhan.fr)

**Elu référent : Emmanuel ALONSO, Maire-Adjoint**  
Reçoit sur rendez-vous tous les jeudis à partir de 18h30.

*Pour convenir d'un rendez-vous, contactez le Service Accueil de la Mairie au 05.62.38.91.50*



Retrouvez les informations sur [www.ville-aureilhan.fr](http://www.ville-aureilhan.fr)  
Et sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)



## ÉCLAIRAGE PUBLIC : LA VILLE POURSUIT LA MODERNISATION DE SON RESEAU



Sur les 1670 points lumineux de la Commune, 776 sont en cours de remplacement.



723 000 €  
C'est le montant du programme pluriannuel d'investissement.



Démarré en 2014, ce programme de modernisation s'étale sur 5 ans.



57% du programme de modernisation de l'éclairage public ont été réalisés à ce jour.

Maîtriser ses dépenses de fonctionnement tout en garantissant une qualité optimale du service aux habitants : c'est l'une des équations que doivent aujourd'hui résoudre nombre de collectivités confrontées à la stagnation ou à la baisse de leurs moyens. La rénovation de l'éclairage public constitue une des pistes susceptibles de générer des économies puisque le montant annuel de ce poste de dépense est de l'ordre de 90 000 euros. Comme le coût de l'électricité ne cesse de progresser, « nous poursuivons notre effort d'investissement dans ce domaine », témoigne le Maire.

Le plan de rénovation de l'éclairage public, élaboré à la suite du diagnostic du Syndicat Départemental d'Énergie (SDE65) en 2014, a programmé le remplacement de 47% des appareils d'éclairage (776 lampes) dont l'efficacité lumineuse et énergétique est considérée comme « mauvaise » au regard de l'évolution

des normes techniques et environnementales. Ces changements de lampes permettent à Aureilhan d'être plus vertueuse en matière d'environnement.

« La priorité était de changer les lampes à vapeur de mercure et les tubes fluos, indique Emmanuel ALONSO, Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme. Ces ampoules, représentant près de la moitié des points lumineux de la Commune, consomment beaucoup d'énergie. Il fallait commencer par remplacer celles-là. » En 2020, 71% des lanternes concernées auront été remplacées. « Le programme de modernisation générera, à terme, une économie en baissant le coût moyen annuel de l'énergie par lanterne », souligne la Directrice des Services Techniques.

Histoire d'aller encore plus loin dans la maîtrise énergétique et la protection de l'environnement, avec la diminution de la pollution lumineuse, les luminaires remplacés disposent d'un module de gestion avec

réduction de puissance de 30% à 70% la nuit. Cette technologie permet d'adapter l'éclairage aux heures de fréquentation sans altérer l'efficacité lumineuse. « Par exemple, de 22 heures à 6 heures du matin, les rues sont souvent trop éclairées au regard de la fréquentation, analyse Emmanuel ALONSO. Donc, autant baisser la puissance au minimum et la remonter dès que c'est nécessaire, lorsque les rues s'animent à nouveau ». En 2019, la Ville va poursuivre ses efforts en investissant 134 000 €, afin de remplacer les 441 éclairages restants dont de nombreux tubes fluorescents. A savoir : 723 670 € auront été investis sur 5 ans par la Commune et le Syndicat Départemental d'Énergie pour l'ensemble de cette campagne de changement des lampes, dont 283 620 € proviennent de l'Etat à travers le fond Territoire à Énergie Positive pour le Croissance Verte (TEPCV). Quant à la Commune, elle aura financé 438 720 € TTC.

## SECURISATION RUE RAMEAU / RUE DE LA MOISSON : DES RESULTATS ENCOURAGEANTS

Carrefour rue Rameau/chemin du Roy, et rue de la Moisson : de nouveaux aménagements ont été réalisés à la fin de l'année 2018 pour faire baisser la vitesse des véhicules de façon à améliorer le cadre de vie des riverains et la sécurité de tous. Ces modifications de voirie étaient justifiées par un nombre important d'excès de vitesse enregistrés à ces endroits.

Au carrefour de la rue Rameau et du chemin du Roy, un plateau ralentisseur a été créé. Il a optimisé la sécurité des 2 000 usagers quotidiens empruntant cette intersection.

A l'entrée nord de la rue de la Moisson, deux aménagements ont permis de diminuer sensiblement le nombre d'excès de vitesse. Avant les travaux, 25% des véhicules empruntant cette voie dépassaient les 50 km/heure, aujourd'hui ils ne sont plus que 12%, un chiffre inférieur à la moyenne aureilhanaise. Ces résultats témoignent de la pertinence des aménagements réalisés pour lesquels la Municipalité avait engagé une réflexion en concertation avec les riverains concernés par ces travaux.

L'écluse biaisée positionnée au carrefour de la rue de la Moisson et du chemin du Montagna a très sensiblement sécurisé la circulation dans cet endroit où certains usagers roulaient à des vitesses excessives.

La Municipalité pourra décider, si nécessaire, de renforcer l'ensemble du dispositif existant, toujours en concertation avec les riverains.



Entrée Nord d'Aureilhan,  
Rue de la Moisson



Ecluse biaisée,  
rue de la Moisson



Plateau ralentisseur,  
Carrefour chemin du Roy / Rue Rameau



## INTERNET TRÈS HAUT-DÉBIT : LA FIBRE OPTIQUE EST DÉPLOYÉE

Dans le cadre du programme de déploiement de la fibre optique dans l'agglomération tarbaise, Orange a commencé à déployer « physiquement » la fibre optique sur toute la Commune depuis la fin de l'année 2018.

Près de 4 250 logements vont être ainsi raccordés progressivement au réseau fibre optique jusqu'au domicile. D'ores et déjà, les armoires de rue ont été implantées (chacune distribuant environ 300 logements), et les premiers foyers raccordables à une offre fibre devraient l'être dans le courant de ce deuxième trimestre 2019, d'après les informations d'Orange.



Pour savoir si vous êtes raccordé à la fibre :

<https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

## INAUGURATION

### LE STADE DE RUGBY PORTE LE NOM DE RENÉ BRÉJASSOU

Le 7 décembre 2018, le Conseil Municipal d'Aureilhan avait adopté à l'unanimité la dénomination « Stade René Bréjassou », du nom du célèbre pilier international aureilhanais des années 50.

Le samedi 12 janvier 2019, une cérémonie, ouverte à la population aureilhanaise, s'est déroulée pour dénommer le stade de rugby du Parc des Sports de l'Adour à Aureilhan, « Stade René Bréjassou ».

A cette occasion, le Maire d'Aureilhan, Yannick Boubée et les élus du Conseil Municipal avaient convié des personnalités du rugby. Aux côtés de Régine et Gilles, les deux enfants de René Bréjassou, et de leurs familles, on pouvait apercevoir l'ancien Ministre et Conseiller Départemental Jean Glavany, le Président de la Ligue régionale Occitanie Alain Doucet, les anciens internationaux bigourdans Jean-Pierre Garuet, Louis Armary et Philippe Dintrans, ainsi que le



La nouvelle entrée du stade de rugby

Président du Comité départemental de rugby Jean-Paul Xuereb et le Responsable de la Maison Ovale du Territoire, Jean-Yves Mouret. Des responsables associatifs étaient également présents dont Patrick Laharrague, Président de l'ASCA Rugby, une fonction qu'occupa également René Bréjassou en particulier en 1977, année du sacre de champion de France. Des joueurs titrés de l'épopée de 1977 et leur entraîneur, Raymond Fontan, se sont aussi retrouvés en cette circonstance.

Après la visite d'une exposition photographique retraçant le parcours de René BREJASSOU, Yannick Boubée a remercié tous les

participants et a retracé la brillante carrière de René Bréjassou. Il a témoigné de sa reconnaissance à l'égard des Services Techniques qui ont réalisé l'intégralité des travaux de l'entrée du stade. En suivant Gilles Bréjassou, Philippe Dintrans, Jean-Pierre Garuet et Louisou Armary prirent la parole et Alain Doucet conclut l'ensemble des interventions. Ce furent de réels moments d'authenticité et d'émotion au rappel des souvenirs des uns et des autres. Tous ont souligné l'exemplarité et la gentillesse de René BREJASSOU, dont le destin hors du commun raconte une belle histoire aureilhanaise du XX<sup>ème</sup> siècle.

#### Quelques dates

**12 août 1929** : naissance

**12 janvier 1952** : 1<sup>er</sup> maillot tricolore

**27<sup>e</sup> février 1954** : victoire contre les all blacks

**10 avril 1955** : fin de carrière

**22 mai 1977** : victoire d'Aureilhan championnat de France

**13 juin 2011** : décès



CÉRÉMONIE de dénomination du Stade René BRÉJASSOU

Samedi 12 janvier 2019  
Parc des Sports

De gauche à droite : Alain DOUCET, Président de la Ligue Régionale Occitanie de Rugby, Régine BREJASSOU, fille de René BREJASSOU, Yannick BOUBÉE, Maire, Louis ARMARY, ancien international de Rugby, Philippe DINTRANS, ancien international de Rugby, capitaine de l'Equipe de France, Gilles BREJASSOU, fils de René BREJASSOU.



## FESTIVAL INTER-CELTIQUE

### Une belle Saint Patrick !



Plus de 700 personnes ont participé le 16 mars dernier, à Aureilhan, au grand rendez-vous de la culture celtique dans les Hautes-Pyrénées. L'association Gaélica et la MJC ont une nouvelle fois pleinement réussi leur pari. Le Centre Jean Jaurès a vibré aux sons des violons et des cornemuses écossaises et galiciennes, dans une ambiance de joie, de partage et de convivialité. Des an-dros, giges, cercles circassiens ont entraîné le public dans un vaste mouvement chaleureux. Pas de doute, la réputation du Festival Inter-celtique a dépassé notre département puisque des danseurs sont venus de Pau, de Toulouse ou bien encore du Gers, confirmant le succès de l'an passé.

Pour preuve, il n'y avait plus de tapas et de fars après seulement une heure de spectacle !

La programmation, avec 3 groupes très différents, s'est avérée pertinente. Les spectateurs ont pu apprécier la superbe déambulation du Groupe Piperade (cornemuses écossaises), depuis l'Eglise jusqu'au Centre Jean Jaurès, qui ouvrait les festivités. Quant aux groupes Rosin de Bow (musique irlandaise) et Tri Füz (musique celtique), ils ont ravi le nombreux public.

L'édition 2019 de ce festival inter-celtique a été particulièrement réussie ! Merci aux bénévoles de la MJC et de Gaelica d'avoir proposé une soirée si conviviale !

## CARNAVAL 200 enfants ont défilé dans les rues d'Aureilhan



Pour la deuxième année, les parents d'élèves de l'association du Collectif des Cèdres, avec le soutien de la Ville d'Aureilhan, ont organisé un carnaval dans les rues d'Aureilhan.

### Une belle réussite

Cette année, plus de 200 enfants et une centaine de parents ont répondu présents. Après avoir déambulé dans les rues d'Aureilhan sous un doux soleil hivernal, ils se sont retrouvés pour un après-midi de fête au Centre Jean Jaurès.



### Le 13 février 2019

- De s'opposer au projet de fusion du groupe scolaire des Cèdres.

### Le 18 mars 2019

- De débattre des Orientations budgétaires de l'année 2019 ;
- De signer la Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la Maison des Jeunes et de la Culture d'Aureilhan et la Fédération Régionale des MJC Midi Pyrénées ;
- De transférer, après enquête publique, l'avenue des Cèdres dans le domaine public communal ;
- De voter un Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé.

### Le 8 avril 2019

- De voter le Budget communal 2019 ;
- De voter les taux d'imposition des taxes locales de 2019 à l'identique de ceux de 2018 ;
- De voter les Budgets annexes (résidence Blanche Odin, Maison de Santé) ;
- De solliciter des subventions pour la création de la Maison de Santé ;
- De renouveler la convention de partenariat avec l'Amicale Sportive et Culturelle d'Aureilhan pour le versement de la subvention communale annuelle ;
- De réviser la participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement des écoles : année scolaire 2019/2020 ;
- De voter les tarifs de la restauration scolaire et de la garderie pour l'année scolaire 2019/2020, à l'identique de l'année précédente.

### En savoir plus :

Retrouvez toutes les décisions du Conseil Municipal sur le site : [ville-aureilhan.fr](http://ville-aureilhan.fr), rubrique « comptes-rendus »



### « Aureilhan - Citoyen 2014 »

Elue depuis 2008 dans le groupe d'opposition, Françoise MAZOUÉ a démissionné de son poste de Conseillère Municipale pour raisons professionnelles. C'est donc Jean CORNET, son successeur sur notre liste Aureilhan Citoyens présentée lors des dernières élections municipales 2014, qui a le privilège de lui succéder.

Jean CORNET est âgé de 68 ans, marié et père de trois enfants. Il réside à Aureilhan dans le quartier du Hountaniou depuis 1982.

Il est retraité depuis 3 ans après 40 années d'activité libérale et

hospitalière comme pédicure-podologue à Tarbes.

La gestion des affaires municipales ne lui est pas inconnue puisqu'il a déjà siégé lors de deux mandats successifs comme conseiller municipal. Elu en 1995, il fut réélu en 2001 et acheva son mandat en 2008.

Nous lui souhaitons donc la bienvenue au sein de notre assemblée municipale et nous tenons à remercier notre collègue Françoise Mazoué pour ces nombreuses années passées au service de la collectivité et de l'ensemble de nos concitoyens.



Jean CORNET

Jean Marc LACABANNE  
André BOYRIE  
Myriam LAGARDE  
Jean CORNET

Conseillers municipaux  
d'opposition  
Groupe Aureilhan  
Citoyens

### « Vivre autrement Aureilhan »

#### PROJET DE LOI SANTÉ, HOPITAL UNIQUE : LA RÉGRESSION TOUJOURS EN MARCHÉ...

Sous prétexte de sécurisation et d'accès aux soins pour tous, le gouvernement de E. Macron et E. Philippe poursuit, dans une nouvelle mouture, la politique des précédents gouvernements de N.Sarkozy et de F. Hollande.

##### Va voir là haut sur la colline

Impulsé par la loi dite Bachelot en ...2009, le projet d'hôpital unique refait surface dans notre département avec, nous dit-on, la disparition programmée des hôpitaux de Tarbes et de Lourdes au profit d'un hôpital unique à implanter sur une colline de la commune de Lanne ! Mais le petit cénacle local de défenseurs de ce projet a peu d'arguments justifiant leurs décisions qui s'appuient sur d'obscures considérations technocratiques.

En fait, il s'agit d'une opération qui va coûter bien cher aux contribuables et aux communes avec un minimum de plus de 200 millions d'euros sans compter les « à coté » que ces décideurs n'abordent pas ...

Alors qu'aujourd'hui et depuis de nombreuses années, l'hôpital public est mis à mal par les restrictions budgétaires annuelles sans fondement des gouvernements successifs, ces décideurs voudraient nous faire croire que leur hôpital unique va être la panacée pour résoudre les problèmes et enjeux sanitaires et de santé qui se posent.

Chacun d'entre nous subit des difficultés d'accès aux soins, par suite d'une **volonté délibérée des gouvernants** de restreindre les droits à la santé pour tous en asphyxiant

financièrement les hôpitaux.

##### Votation

Ce projet délirant n'est pas une fatalité. Un autre choix politique existe pour faire en sorte que l'ensemble de la population accède aux soins sans restriction mais aussi que la santé de tous ne devienne pas une marchandise.

**Un grand débat départemental** doit être organisé et **sanctionné par un vote** de la population sur le meilleur choix à mettre en œuvre en matière de santé départementale.

Jacques LAPALISSE & Audrey MAUHOURAT  
Conseillers municipaux d'Aureilhan  
100% à Gauche

### HOPITAL COMMUN TARBES-LOURDES : UNE AUTRE SOLUTION EST POSSIBLE

Le centre hospitalier de Tarbes, tel qu'il est aujourd'hui, ne semble plus répondre aux exigences de la médecine actuelle, ni à ce que souhaitent soignants et usagers. L'Agence Régionale de Santé (ARS), avec l'accord de « grands » élus, a fait le choix d'implanter le futur hôpital public à LANNE, entre TARBES et LOURDES, entraînant de fait la fermeture des hôpitaux de ces deux villes. **La fermeture du service des Urgences à LOURDES est totalement insensée** ; ce service doit rester ouvert dans une ville qui compte 30 000 habitants sept mois par an, et se trouve à la confluence des vallées des Gaves qui accueillent des dizaines de milliers de touristes en été et hiver. Considérant que ce service des urgences à Lourdes doit impérativement rester ouvert, est-ce que le site retenu, celui de LANNE, pour ce nouvel hôpital qui engagera l'accès aux soins d'une grande partie de la population du Département des Hautes-Pyrénées, est pertinent ? La question, pour le moins, mérite d'être posée.

Ce sujet, qui mériterait un large débat citoyen, n'est pas connu, en tout cas comme il se devrait, de la population. Etonnant pour un projet estimé à plus de 219 millions d'euros, sans compter le coût des autres infrastructures publiques qui devront être financées par la Région, le Département et la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, c'est-à-dire avec nos impôts. Ce manque de transparence n'est pas acceptable.

#### Rappel des faits

En 2017, un dossier pour la construction d'un nouvel hôpital a été élaboré par la Direction commune des deux établissements hospitaliers de

TARBES et de LOURDES, et par l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Occitanie. Ce document indique qu'un terrain serait envisagé pour sa construction, à mi-distance entre Lourdes et Tarbes. A cette époque, les élus que nous sommes n'en étions pas informés.

**Dans un vœu voté au conseil municipal du 18 mars dernier (que vous pourrez retrouver sur le site internet de la Ville), notre majorité a publiquement et unanimement dénoncé le choix du site de Lanne, partant de l'affirmation qu'un service d'Urgences devait rester à LOURDES.**

Alors, en effet, nous nous posons de nombreuses interrogations et émettons des doutes très sérieux.

**Choisir le site de Lanne est contraire aux principes de développement durable**

L'éloignement du centre hospitalier d'une grande partie de la population à desservir générera, de facto, une augmentation des déplacements des usagers, allant à l'encontre d'un modèle vertueux.

La très grande majorité des Personnels verra ses temps de trajet domicile – travail majorés et ses factures de carburant augmentées.

Cette situation désastreuse en termes de mobilité ne pourra pas bénéficier d'acceptabilité sociale. L'aménagement de ce nouvel équipement sur un foncier vierge, en territoire rural, ne contribuera ni à la préservation des espaces naturels et agricoles, ni à la lutte contre l'étalement urbain. Ce sera un très mauvais signe, marque d'incohérence, envoyé aux élus et à la population à l'heure de bâtir les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux.

Et quid des friches urbaines des deux établissements hospitaliers actuels dans le tissu urbain de TARBES et LOURDES ? Ne faire aucune proposition est inadmissible.

**Choisir le site de Lanne contribuera à affaiblir le service public de santé de notre territoire**

L'éloignement géographique du site contribuera à diriger une partie de la patientèle de l'agglomération tarbaise vers le service d'urgence de la clinique privée qui saura, bien sûr, s'adapter, diminuant ainsi l'attractivité de l'hôpital public.

**Choisir le site de Lanne est irresponsable financièrement**

L'installation de l'hôpital unique, hors zone urbanisée, entraînera des coûts particulièrement importants d'accessibilité et d'aménagements de réseaux (transports collectifs, eau, assainissement, etc). Cette viabilisation n'a pas été chiffrée, ni l'évaluation faite du fonctionnement récurrent des différents réseaux.

D'autres solutions sont possibles : alors, à l'évidence, nous demandons que soient étudiées, avec sérieux et rigueur, la réhabilitation de l'actuel établissement de TARBES et la construction d'un hôpital neuf sur le site de la zone d'activité EST de l'agglomération (Séméac-Soues) comme hypothèses pour le futur hôpital. Et nous exigeons que l'ensemble des coûts soit chiffré et connu parce qu'il s'agit d'argent public !

**Claude PAHU,**  
pour le groupe Socialistes  
et apparentés  
**Simone GASQUET,**  
pour le groupe Communistes  
et Républicains,  
**Yves CARRIE,**  
pour le groupe Europe  
Ecologie les Verts

# Agenda

## MAI

Vendredi 10 mai

**ECLA** « Fretswing »  
Concert - à l'ECLA à 20h30



Vendredi 14 Mai

**ECLA** Le monde de demain  
« Blockchain »

Conférence - IUT de Tarbes  
A l'ECLA à 19h15  
Tarif : 5€  
Adhérent MJC : 4€

Du 16 au 19 Mai

20<sup>ème</sup> Salon d'Expression  
Plastique

Exposition - Centre Jean  
JAURÈS - entrée libre

Horaires d'ouverture : de 10h à  
12h et de 14h à 18h

Vernissage : vendredi 17 à 18h30

Nocturne le vendredi 17 jusqu'à  
21h

Samedi 18 mai

« Portes ouvertes »  
Des écoles et du restaurant  
scolaire  
10h-12h30

Fête de l'ASCA

14h-18h30  
Parc des Sports de l'Adour  
Jeux et activités animés par les  
sections sportives  
Buvette sur place

**ECLA** « Match National  
d'Improvisation »

Théâtre - Compagnie des  
Improsteurs  
A l'ECLA à 20h30

## JUIN

Vendredi 14 juin

**ECLA** FETE DE LA MJC  
« journée Occitane »

Au programme de cette  
journée :  
- **Bal des Mainats** :  
Commençons cette journée  
par un bal dédié aux enfants.

- **fanfare Lo Guit** :  
Lo Guit ; fanfare Trad,  
qui explore les musiques de  
Gascogne et d'ailleurs dans  
une ambiance festive et  
délirante.

- **bal animé par le duo Ca i t aci** :  
Un bal enraciné dans le  
patrimoine matériel et  
immatériel gascon.

Buvette et restauration sur  
place - **Entrée libre**



28, 29 et 30 juin

**ECLA** « Week-end  
Comédies Musicales »

Par l'atelier Comédie Musicale  
de la MJC

A l'ECLA - A partir de 16h le  
samedi et de 15h le dimanche

**Buvette et restauration sur  
place Entrée libre.**



Retrouvez l'actualité de la Ville  
sur l'application mobile Ville  
d'Aureilhan et le site internet  
de la ville :  
[ville-aureilhan.fr](http://ville-aureilhan.fr)

Découvrez également les dates  
des événements à l'ECLA sur  
[www.ecla-aureilhan.fr](http://www.ecla-aureilhan.fr) et dans  
l'agenda culturel de l'ECLA  
(disponible en Mairie et à  
l'ECLA).

20<sup>ème</sup> SALON  
d'expression  
plastique

du 16 au 19  
mai 2019

CENTRE JEAN JAURÈS  
AUREILHAN

VERNISSAGE  
vendredi 17 mai à 18h30

[WWW.VILLE-AUREILHAN.FR](http://WWW.VILLE-AUREILHAN.FR)

